

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fin de l'épisode de pollution atmosphérique sur le bassin lémanique

11

Bourg-en-Bresse, le 11 février 2023

Une amélioration des conditions atmosphériques a été observée aujourd'hui sur le bassin lémanique.

Les mesures prises par la préfète de l'Ain pour faire face à la pollution aux particules fines sur le bassin lémanique sont levées à compter de ce samedi 11 février 2023 à 15h00.

Les mesures de restriction mises en place sur le bassin Ouest Ain restent en vigueur.

Consultez l'arrêté préfectoral sur [le site internet des services de l'État](#)

Pour plus d'informations :

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

www.ain.gouv.fr

Bureau de la communication interministérielle

Tél. : 04 74 32 78 33 / 66

24/7 : 04 74 32 30 00

Courriel : pref-communication@ain.gouv.fr

45 avenue Alsace-Lorraine
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

 @Prefet01

www.ain.gouv.fr